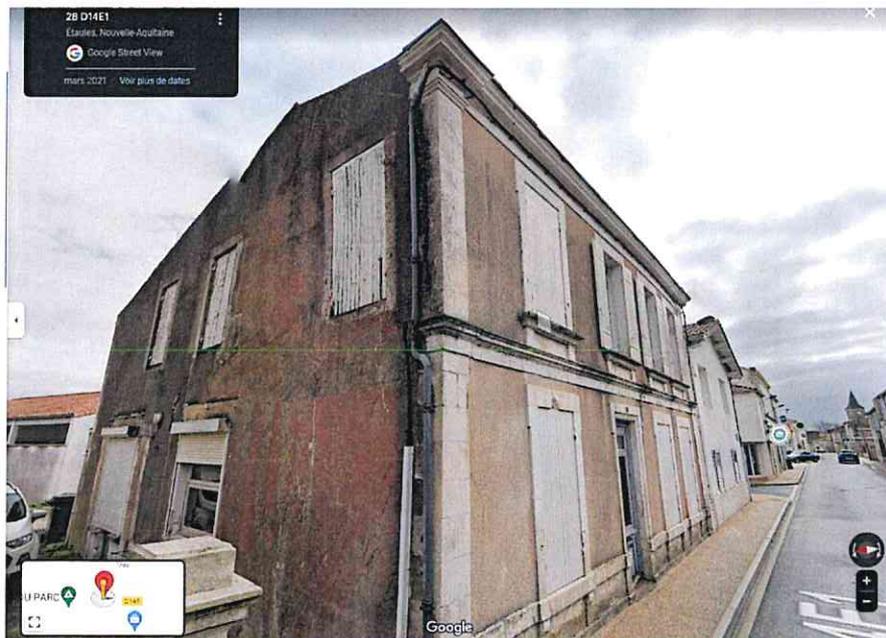


DOSSIER DE DEMANDE DE DÉROGATION DE DESTRUCTION DE NIDS D'HIRONDELLES DE FENÊTRE *DELICHON URBICA*



31 rue Charles Hervé



1 rue de la Poste



2.2 Localisation des travaux et nids d'hirondelles



Bâtiment à démolir

Bibliothèque : implantation des nouveaux nids d'hirondelles



Nids d'hirondelles



Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

1. FORMULAIRE CERFA



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : ou Dénomination (pour les personnes morales) : ..MAIRIE D'ETAULES..... Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Vincent BARRAUD - Maire..... Adresse : N°27..... RueCharles Hervé..... CommuneETAULES..... Code postal17750..... Nature des activités :COLLECTIVITE TERRITORIALE..... Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Hirondelles de fenêtre – Delichon urbica	15 nids d'hirondelles sur 3 faces du bâtiment 1 rue de la poste
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte



Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

les bâtiments situés au 31 rue Charles Hervé et au 1 rue de la poste sont jointifs, le bâtiment 31 rue Charles Hervé présente un écartement de la structure préoccupant qui conduit la commune à devoir le démolir. Les deux bâtiments sont liés et vétustes. En parallèle la commune doit se doter d'une nouvelle salle de conseil municipal et de logements, la loi sur le zéro artificialisation des sols oblige la commune à déconstruire pour reconstruire, c'est pourquoi cet ensemble immobilier sera détruit et remplacé par un bâtiment comprenant en rez-de-chaussée une salle de conseil municipal et un logement handicapé, et à l'étage deux logements classiques.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : les nids sont installés sous les avant-toits du 1 rue de la poste, la déconstruction du bâtiment va conduire à l'enlèvement des nids. Ils sont au nombre de 15. La démolition aura lieu fin octobre 2023, durant la 1^{ère} semaine des vacances scolaire car le groupe de bâtiments à détruire jouxte l'école élémentaire – pour des raisons évidentes de sécurité l'opération de démolition doit être réalisée sans la présence des enfants

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser : Association LPO La Rochelle – Me FOULQUE

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : du 23 au 29 octobre 2023
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Nouvelle aquitaine
Départements : Charente-Maritime
Cantons : La Trembalde
Communes : ...ÉTAULES



H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
- Mesures de protection réglementaires
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Renforcement des populations de l'espèce
- Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : 15 seront détruits et 30 seront repositionnés suivant les recommandations de la LPO sur le bâtiment situé juste à côté au 3 rue de la Poste. Le bâtiment est de même hauteur et comporte un avant-toit qui permet une configuration identique des lieux pour positionner les nids d'hirondelles. Toujours sur les recommandations de la LPO, il est prévu de poser 22 nids pour hirondelles de fenêtre et 8 nids pour hirondelles rustiques.

D'un point de vue pédagogique, l'installation des nids se fera en présence des enfants de écoles, et de fait sera réalisée dernière semaine de juin. La période de pose avait été sollicitée par LPO pour que la 1^{ère} couvaison puisse repérer les nouveaux nids posés.

.....
 Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Le bilan de l'opération pourra être suivi par la LPO et les service de Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ÉTAULES
 le 26/06/2023
 Votre signature



2. CONTEXTE

La commune d'Étaules est une commune située en Pays Royannais, dans la Région Nouvelle-Aquitaine sur la côte atlantique.

2.1 Nature et nécessité des travaux

La commune subit un fort flux migratoire, une augmentation de sa population la faisant passer de 2314 habitants en 2013 à 2710 aujourd'hui, soit près de 20% en à peine 10 ans.

L'augmentation de la population génère un changement de strate démographique s'agissant du nombre d'élus devant siéger au conseil municipal, la salle actuelle dimensionnée pour accueillir 19 élus et le public ne pourra pas accueillir un conseil d'élus de 23 membres et le public.

La pression foncière est tel que l'offre de logements locatifs est grandement insuffisante et conduit les communes du littoral à devoir pallier la carence du privé. La commune est propriétaire de 11 logements, dont 3 n'étant plus aux normes, ne sont plus loués depuis une dizaine d'années. Ces 3 logements sont dans le bâtiment 1 rue de la poste, à déconstruire, ils seront remplacés par les 3 logements neufs à construire.





3. COLONIE D'HIRONDELLES ET SA PRISE EN COMPTE

3.1 Descriptif de la colonie

Les nids d'hirondelles sont connus depuis une quinzaine d'années sur le bâtiment, depuis qu'il n'y a plus de locataire et plus de mouvement dans le bâtiment, sur les 15 nids recensés seulement 5 ou 6 ont l'air occupés.

3.2 Prise en compte de la colonie

Avant d'engager les démarches de déconstruction la commune a sollicité la LPO aux fins de diagnostic pour établir un dossier de demande de dérogation pour destruction de nids d'hirondelles auprès de la DREAL.

Mi mars la LPO avait accusé réception de notre sollicitation. Fin mai madame Laurence Herampreis de la LPO est venue faire un état des lieux des nids et population d'hirondelles. Le 14 juin nous avons reçu les préconisations de la LPO.

4. MESURE ACCOMPAGNANT L'ENLÈVEMENT DES NIDS

4.1 Démolition : Période adaptée

La démolition du bâtiment interviendra dernière semaine d'octobre 2023 après le départ des oiseaux.

4.2 Démolition : Technique

La nature des travaux, démolition des bâtiments, est réalisée par des engins de chantier adaptés au gros œuvre, suivant le schéma suivant : désamiantage, déconstruction avec tri sélectif et démolition.



5. MESURE DE COMPENSATION À LA DESTRUCTION DES NIDS

5.1 Installation de nids artificiels

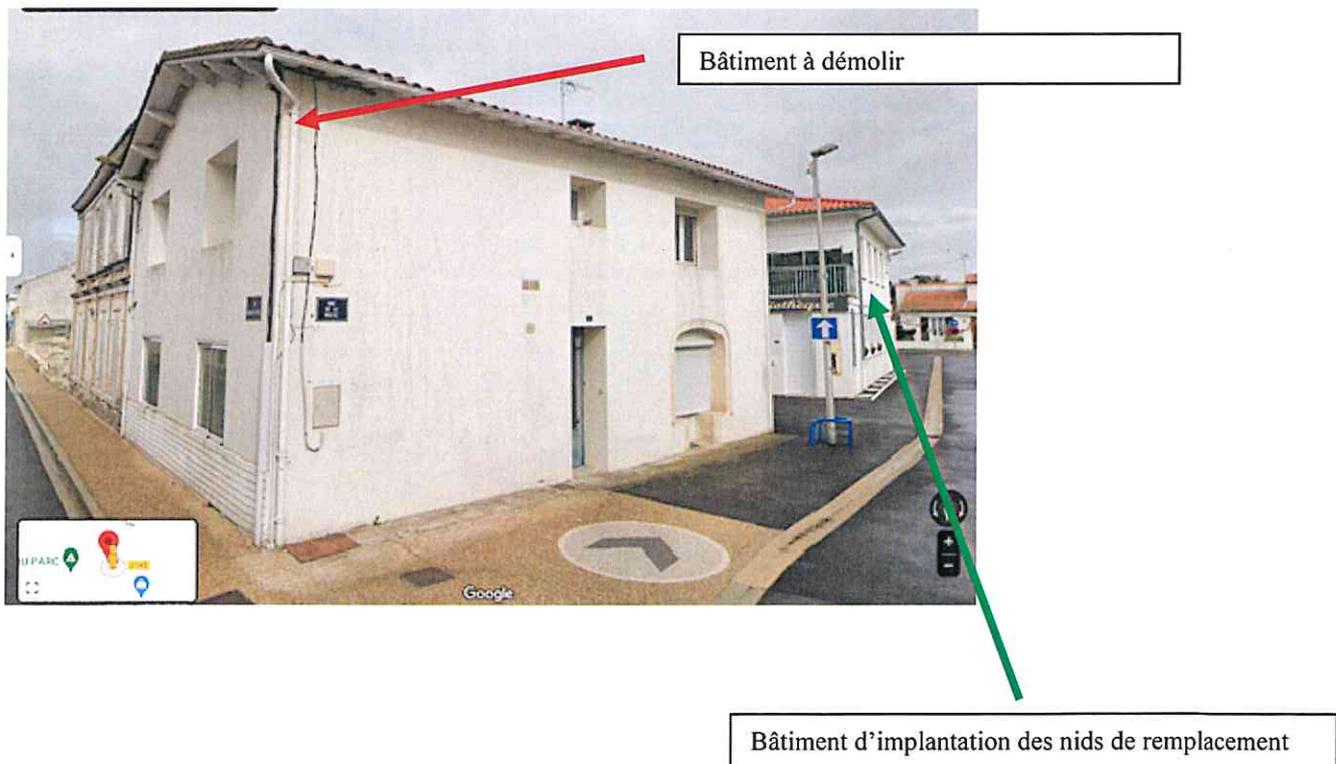
Lors de la déconstruction si des nids naturels peuvent être récupérés ils le seront et transférés sur la bibliothèque. Les nids de remplacement préconisés par LPO, au nombre de 30 ont été livrés et vont être installés sur le mur de la bibliothèque dernière semaine de juin 2023. Le ratio de 2 nids installés pour 1 nid détruit est appliqué.

5.2 Implantation des nids artificiels

Les nids seront installés a minima par groupe de 3. Ils seront installés à une dizaine de mètres du bâtiment à démolir, sur un bâtiment de même hauteur comportant également des avant-toits.

Pour permettre de maintenir un espace piétons circulable sans risque de fientes, une planche de propreté sera installée 40 à 50 cm en dessous des nids

Bâtiment à démolir :



Bâtiment sur lequel seront positionnés les nouveaux nids :



Pour éviter le pillage des nids d’hirondelles par les moineaux, deux structures de 3 nids à moineaux vont être disposées à côté des nids d’hirondelles.

La colonie d’hirondelles conservera une cohérence géographique par rapport à l’aire d’occupation actuelle. Le calendrier établi respecte le cycle de vie des oiseaux car la phase d’installation des nids avant la deuxième couvaison (les nids déjà positionnés peuvent permettre une éventuelle installation des jeunes hirondelles dès cette année avant la migration) et avant la prochaine saison de reproduction en 2024 garantit la continuité de la reproduction.

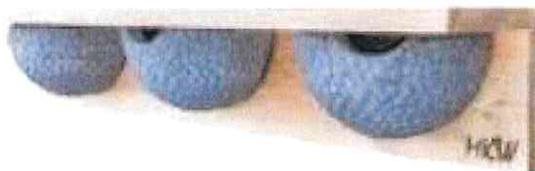
5.3 Réimplantation naturelle des oiseaux

Le taux d’occupation des nids artificiels par les Hirondelles de fenêtre est généralement très bon, quand ils sont installés judicieusement.

Il arrive également que les oiseaux reconstruisent des nids naturels à proximité des nids artificiels.

Il arrive également que les hirondelles de fenêtre colonisent des nids d’hirondelles rustiques en les fermant, c’est pourquoi plusieurs nids pour hirondelles rustiques seront également positionnés sous les avant-toits

Installation projetée pour nids d’hirondelles de fenêtre :



Les nids pour hirondelles rustiques seront positionnés par groupe sans planche de fermeture :



6. SUIVIS DU PROJET

6.1 Suivi technique

La gestion des espèces protégées sur un bâtiment communal à démolir ne s'était jamais posée. La commune a sollicité la LPO et les services de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour l'accompagner sur ce projet

- diagnostic
- mesure d'accompagnement
- mesure de compensation à la destruction
- suivi de chantier de destruction des nids
- suivi de chantier d'installation des nids
- évaluation de la méthode

6.2 Suivi écologique de la colonie d'hirondelles

Dès l'été 2024 et jusque 2029, soit 5 années, la commune mènera un inventaire d'évaluation de la nidification. Il permettra de suivre l'évolution de la colonie d'hirondelles de fenêtre et d'évaluer les mesures de compensation réalisées

7. PERSPECTIVES

Aujourd'hui, la question écologique des projets est mieux appréhendée.

La gestion des nids d'hirondelles a été incorporée dès la conception du projet, les contraintes de démolition (en période de vacances scolaires) et les délais de reconstruction, ont conduit la commune à opter pour la solution de positionnement des nids artificiels de remplacement sur le bâtiment de même conception le plus proche, dès l'été 2023 pour éviter une coupure dans l'habitat des hirondelles et une coupure du cycle de reproduction.

Si à l'avenir des nids d'hirondelles, ou d'autres espèces protégées, sont à nouveau concernés par des travaux sur le patrimoine immobilier communal, cette problématique sera intégrée en amont du projet visant à faciliter une certaine flexibilité des plannings.

A Etaules, le 20 juin 2023.



Le maire,
Vincent BARRAUD.



Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

ETAULES, le 21 juin 2023

Monsieur le Maire,

à

DREAL DE NOUVELLE AQUITAINE
15 Arthur Ranc
80602 POITIERS

Nos Réf. : VB/FB/2023-233

BORDEREAU D'ENVOI

- POUR INFORMATION POUR SUITE A DONNER POUR AVIS
 POUR NOTIFICATION EN RETOUR POUR VISA

Nombre de pièces	Désignation des pièces	Observation
	Je vous prie de trouver ci-joint :	
1	Dossier de demande de dérogation de destruction de nids d'hirondelles de fenêtre	
1	Echange de mails avec la LPO	
	Vous en souhaitant bonne réception,	

Vincent BARRAUD, Maire,

Sujet : RE: hirondelles /bâtiment Etaules

De : Pauline Fouque <Pauline.fouque@lpo.fr>

Date : 14/06/2023, 09:30

Pour : "s.bouteiller@ville-etaules17.fr" <s.bouteiller@ville-etaules17.fr>

Copie à : MOTARD Daniel <motard.daniel@wanadoo.fr>, Laurence Herampreis <laurence.herampreis@gmail.com>, Leïla RENON <l.renon@agglo-royan.fr>, 'POPEAlléana' <i.popearchitecte@orange.fr>, SEA ECONOMIE <sea.economie@orange.fr>, MAIRIE Vincent BARRAUD <v.barraud@ville-etaules17.fr>

Rebonjour,

A la suite de notre appel, vous pourrez donc adapter les mesures de compensation avec celles qui vous allez réellement mettre en place, à savoir :

- Mise en place de 22 nids pour hirondelles de fenêtre et 8 nids pour hirondelles de fenêtre. Ces derniers pourront effectivement être utilisés par les hirondelles de fenêtre qu'elles finiront elle-même de construire.

Nous pourrions de nouveau échanger sur les mises en place technique d'une sonorisation. Je me renseigne de mon côté d'ici les jours qui arrivent.

En vous remerciant,

Je vous souhaite une très belle journée

Pauline FOUQUE • Chargée de vie associative

05 46 50 92 21 – 06 17 02 90 89



De : Pauline Fouque

Envoyé : mercredi 14 juin 2023 09:13

À : s.bouteiller@ville-etaules17.fr

Cc : MOTARD Daniel <motard.daniel@wanadoo.fr>; Laurence Herampreis <laurence.herampreis@gmail.com>;

Leïla RENON <l.renon@agglo-royan.fr>; 'POPEAlléana' <i.popearchitecte@orange.fr>; SEA ECONOMIE

<sea.economie@orange.fr>; MAIRIE Vincent BARRAUD <v.barraud@ville-etaules17.fr>

Objet : RE: hirondelles /bâtiment Etaules

Bonjour,

A la suite de votre sollicitation et de la visite de Laurence Herampreis datant du 23 mai dernier, je vous confirme les préconisations suivantes afin de finaliser votre dossier :

- Mise en place dès cet été de 30 nichoirs pour les hirondelles : 15 nichoirs pour hirondelles de fenêtre et 15 autres propositions de nichoirs. Ces dernières peuvent être des nichoirs pour hirondelles rustiques ou bien des casiers/boitiers dans lesquels les hirondelles de fenêtre pourront directement construire leurs nids.
- Mise en place d'un lot de nichoirs pour moineaux afin d'éviter l'utilisation des nichoirs à hirondelles par ces derniers : un lot de nichoir à colonie de moineaux par exemple.
- Ces différents nichoirs seront à installer sur le bâtiment à côté (bibliothèque municipale).
- Installation des nichoirs pendant l'été 2023.
- Mise en place d'un système de « repasse » (système de sonorisation permettant d'émettre des chants d'hirondelles) à proximité des nichoirs.

Je vous appelle à la suite de mon mail.

En vous souhaitant une bonne réception
Bien cordialement

Pauline FOUQUE • Chargée de vie associative
05 46 50 92 21 – 06 17 02 90 89



De : Sylvie Bouteiller - Mairie de ETAULES <s.bouteiller@ville-etaules17.fr>

Envoyé : mercredi 7 juin 2023 15:51

À : Pauline Fouque <pauline.fouque@lpo.fr>

Cc : MOTARD Daniel <motard.daniel@wanadoo.fr>; laurence herampreis <laurence.herampreis@gmail.com>;
Leïla RENON <l.renon@agglo-royan.fr>; 'POPEAlléana' <i.popearchitecte@orange.fr>; SEA ECONOMIE
<sea.economie@orange.fr>; MAIRIE Vincent BARRAUD <v.barraud@ville-etaules17.fr>

Objet : hirondelles /bâtiment Etaules

Bonjour Madame,

Nous avons reçu en mairie le 23 mai dernier une de vos bénévoles LPO , madame HERAMPREIS, pour notre dossier "hirondelles"

Nous sommes dans l'attente du retour du rapport de l'association afin de déposer notre demande de dérogation auprès de la DREAL.

En effet la DREAL faisant mention de 4 à 6 mois de délai d'instruction, le bâtiment devant être démoli fin octobre 2023, est-ce qu'il vous serait possible de nous transmettre vos éléments assez rapidement ?

Avec mes remerciements,
Cordialement,

--



Sylvie BOUTEILLER
Direction Générale des Services

Hôtel de Ville
27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES
■ Tél. 05 46 36 41 23 ■ Fax. 05 46 36 92 42

www.mairie-etaules.fr
Appli mobile « Etaules »

**ANNEXE 1 AU DOSSIER DE DEMANDE DE
DEROGATION DE DESTRUCTION DE NIDS
D'HIRONDELLES – ÉTAULES 17750**

Compléments d'information suivant demande par mail de la DREAL
en date du 26/06/2023

1- RAPPEL DE LA DEMANDE PAR MAIL

« Nous avons reçu la version papier le 23 juin 2023. Aussi, pourriez-vous m'envoyer la version électronique ?

De plus, après analyse des éléments transmis par courrier, il s'avère que plusieurs points doivent être complétés dans votre dossier, ainsi je vous prie de me faire parvenir une nouvelle version avec les modifications ci-dessous:

- le CERFA 13614*01 doit être signé;
- le nombre exact de nids occupés en 2023 doit être précisé;
- les normes qui ne sont plus respectées doivent être explicitées de même que le fait qu'une restauration du bâtiment existant n'est pas possible (l'absence de solution alternative satisfaisante étant une condition à l'octroi d'une dérogation);
- l'année de construction de la bibliothèque doit être précisée;
- la possibilité d'installer au moins une dizaine de nids sur le nouveau bâtiment doit être étudiée;
- le nombre de nids installés doit être précisé dans le dossier (a priori d'après le mail joint il s'agirait de 22 nids "hirondelle de fenêtre" et 8 nids " hirondelle rustique", cette information doit être confirmée dans le dossier).

Vous pouvez me transmettre la version complétée en réponse à ce mail sans copie papier. »



2- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

2.1 : le cerfa

Le dossier contenant le cerfa 13614*01 signé a été transmis par mail le 27/06/2023 à la DREAL – Poitiers

2.2 : nombre de nids occupés

Le 27 juin au matin, durant une heure un élu et une agente sont restés en poste fixe afin de procéder au comptage des nids occupés. Ils constatent des allées et venues d'hirondelles dans 11 nids sur 15 suivant le détail ci-dessous :

- Façade rue Charles Hervé : ... 2 nids occupés + 1 nid vide
- Façade rue de la Poste : 4 nids occupés + 2 nids vides + 1 nid cassé
- Façade Bibliothèque : 5 nids occupés

2.3 : nécessité de procéder à la démolition de 2 bâtiments

2.3.a : bâtiment 31 rue Charles Hervé

Ce bâtiment ancien, type maison charentaise, à étage, est une construction datant du milieu-fin 19 siècle. C'est un bâtiment en moellons, sans fondation.

Toutes les parties bois sont vermoulues et ont été dégradées par les termites. A noter également que l'analyse par un bureau de contrôle indique une forte présence d'amiante notamment dans le couloir et pièce d'eau.

Cet immeuble inhabité depuis plus de 30 ans, s'est dégradé au fil du temps, les tuiles sont devenues poreuses, l'eau s'est infiltrée par la toiture. La charpente s'affaisse, il n'est plus possible de marcher sur le plancher de l'étage sans risquer de passer à travers. L'ensemble du bâti est maintenu/soutenu du rez-de-chaussée jusqu'à l'étage par des étais.

Le mur de façade commence à « faire le ventre », les nombreuses fissures présentes s'élargissent, il est clairement visible que la maison « bouge », les murs des pignons s'écartent des murs de façade.

Le bâtiment ne peut pas être conservé en l'état, il est urgent de procéder à sa démolition avant que le bâtiment ne s'écroule de lui-même, d'autant que le dernier tremblement de terre -dont l'épicentre n'était qu'à quelque dizaines de kilomètres- l'a grandement fragilisé.

Sur ce bâtiment aucun nid d'hirondelle, mais il est accolé au bâtiment du 1 rue de la Poste.



2.3.b : bâtiment 1 rue de la Poste

Ce bâtiment à l'aspect des années 50/60 est à la côte de la commune d'ÉTAULES depuis 1983, la commune ne possède pas l'historique de la construction et n'a pas connaissance de la solidité de la structure. Le bâtiment n'est pas isolé, c'est une passoire thermique au regard des critères actuels (pas de double vitrage, pas d'isolation des combles, pas de doublage des murs). Les analyses du bâtiment montrent également la présence d'amiante. L'accès à l'étage se fait par un escalier en bois de 60 cm de largeur.

Visuellement on constate des fissures sur ce bâtiment, de plus il est accolé au bâtiment 31 rue Charles Hervé à la solidité inquiétante. Le récent tremblement de terre a fait craindre le pire, le risque d'effondrement du bâtiment au 31 rue Charles Hervé génère un risque d'effondrement du 1 rue de la poste par phénomène de propagation.

2.3c : décision de démolition

Les élus,

- Conscients des risques liés à ces bâtiments
 - D'une part sur la solidité
 - D'autre part sur la salubrité,
- Considérant que ces bâtiments sont situés le long de la voie départementale, et **qu'ils touchent la cour de l'école élémentaire,**
- Considérant la pénurie de logements à disposition en locatif en vide à l'année,
- Considérant l'augmentation de la population générant l'augmentation du nombre de conseillers municipaux et la nécessité de mise à disposition d'une salle annexe à la mairie pouvant recevoir un équipement pour 23 élus et le public,
- Considérant la loi Zéro Artificialisation Nette des sols, qui induit que pour une nouvelle construction il faut en passer par une déconstruction,

Ont décidé par délibération d'un programme de recomposition urbaine composé de la démolition des bâtiments et de la construction sur l'emprise dégagée de :

- Au rez-de-chaussée : d'une salle polyvalente pouvant accueillir les sessions de conseil municipal, d'un logement répondant aux normes d'accessibilité handicapée
- A l'étage de 2 logements pour faire du locatif à l'année en vide pouvant accueillir des familles

2.4 : année de construction de la bibliothèque

La bibliothèque date des années 50, bâtiment appartenant à la Poste à l'origine, la commune en a fait l'acquisition en 1983.



Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr

2.5 : installation de nids sur le nouveau bâtiment

Les recommandations de la LPO visent à l'installation des nids de remplacement pendant l'été 2023, si possible pour l'envol de la 1^{ère} couvaison, de sorte que les oiseaux de l'année 2023 puissent éventuellement s'approprier les nids avant la migration et puissent s'y installer au printemps 2024.

Dès lors il n'est pas possible d'attendre la construction du nouveau bâtiment pour installer les nids de remplacement. C'est pourquoi la pose des nids de remplacement a été effectuée mardi 27 juin 2023 sur la bibliothèque.

Cependant, la possibilité d'installation de nids d'hirondelles sur le nouveau bâtiment sera étudiée avec l'architecte.

2.6 : nombre de nids installés

Les nids de remplacement sont installés suivant le ratio : 1 démolé / 2 installés

Les nids de remplacement sont au nombre de 30 :

- 22 nids d'hirondelles de fenêtres
- 8 nids d'hirondelles rustiques

A Etaules, le 29 06 2023.



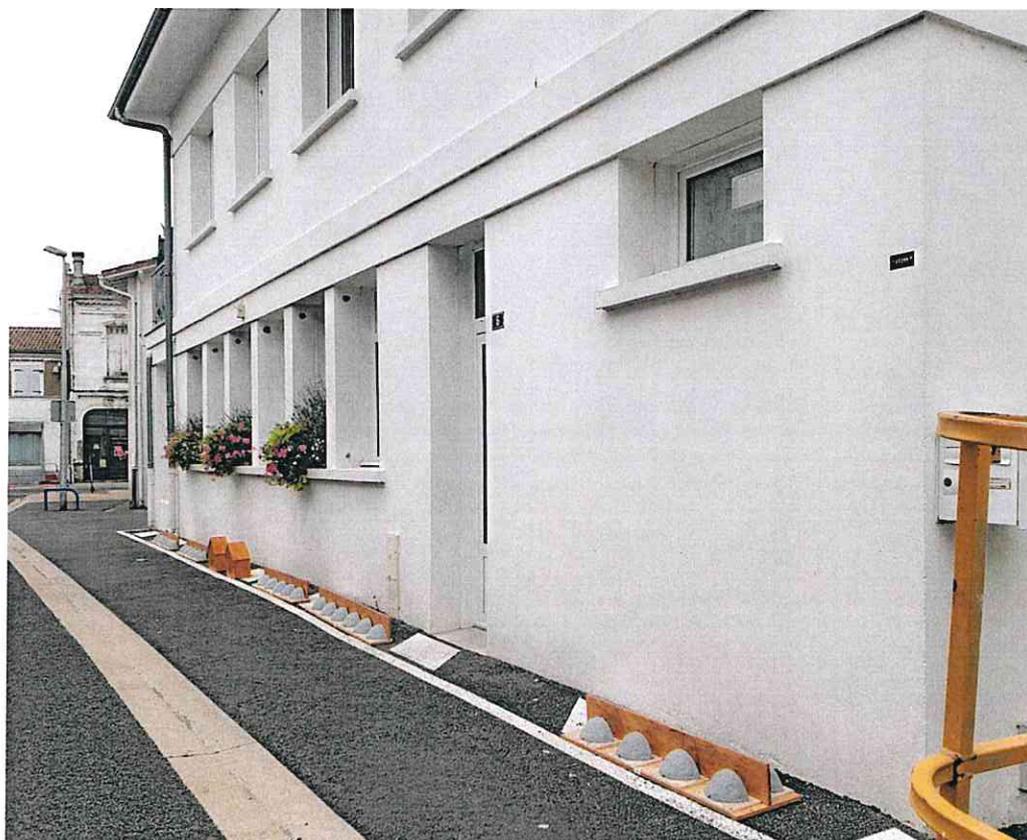
Le maire,


V.BARRAUD

**ANNEXE 2 AU DOSSIER DE DEMANDE DE
DEROGATION DE DESTRUCTION DE NIDS
D'HIRONDELLES –**

MISE EN PLACE DE NIDS DE SUBSTITUION LE 27/06/2023

Bibliothèque – avant pose des nids...



Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr



Pose des nids en présence d'une représentante de la LPO qui explique aux enfants la nécessité de préserver la biodiversité, le mode de vie des hirondelles...

Date est prise avec les enfants pour participer au comptage annuel du suivi des hirondelles.

Planche de nids d'hirondelles de fenêtre

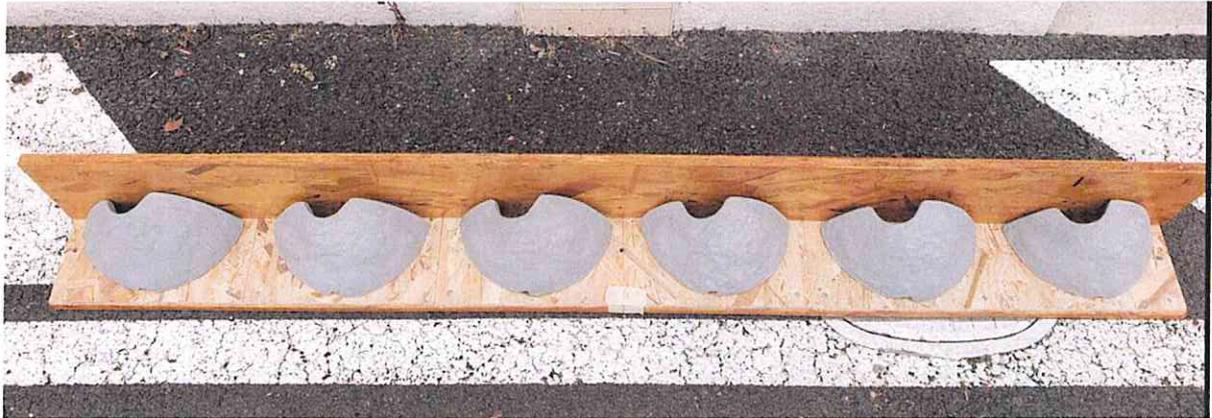
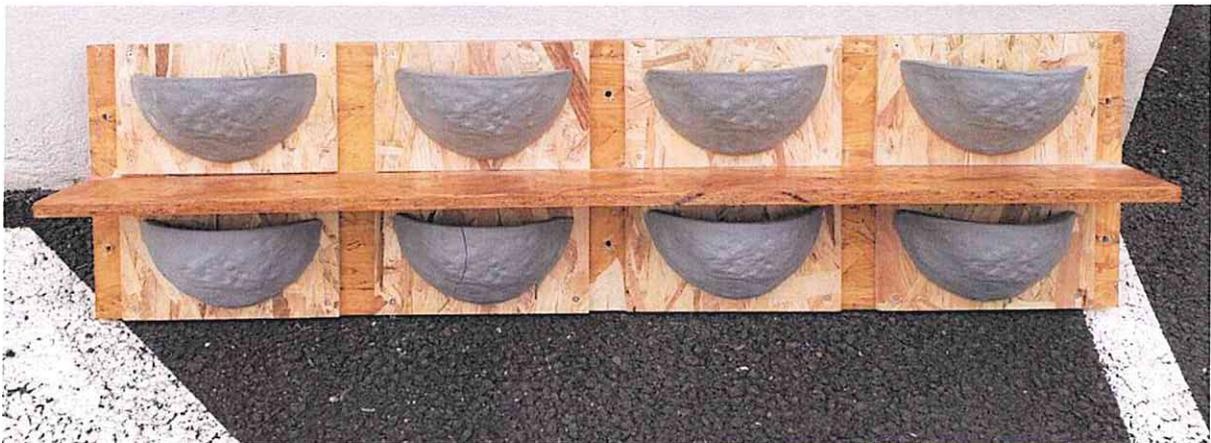


Planche de nids d'hirondelles rustiques



Planches de nids d'hirondelles et nichoirs à moineaux



Nichoirs pour moineaux



... Après la pose des nids / 27 06 2023



Pose des planches de propreté :



A Etaules, le 29 06 2023.



Le maire,

V.BARRAUD